

Nouvelle-Zélande - Nouvelle-Calédonie

Plan conjoint de coopération

Ce Plan conjoint de coopération entre les gouvernements de Nouvelle-Calédonie et de Nouvelle-Zélande définit les objectifs mutuellement décidés et les domaines prioritaires mutuellement décidés pour renforcer la coopération bilatérale et, en particulier, les liens politiques, économiques, commerciaux et culturels.

Domaines prioritaires de coopération

Économie et commerce

Augmenter le commerce bilatéral entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande, en réduisant et en éliminant les obstacles au commerce et en augmentant les possibilités de travail et d'investissement, y compris par la concrétisation de partenariats (joint-ventures).

Les domaines prioritaires sont les suivants:

- *Construction* - Explorer les possibilités pour les entreprises et les travailleurs de Nouvelle-Calédonie d'être impliqués dans l'industrie de la construction en Nouvelle-Zélande.
- *Normes et qualifications* - Augmenter la coopération au niveau technique pour atteindre une plus grande convergence, voire une harmonisation quand cela s'avère possible.
- *Biosécurité* - Explorer les moyens de renforcer la coopération et veiller à s'assurer que nos économies respectives continuent d'être protégées contre les menaces de biosécurité et bénéficient des relations d'affaires et d'échanges commerciaux bilatéraux.
- *Tourisme* - Promouvoir l'augmentation du nombre de touristes et le développement de nos industries touristiques respectives, notamment par l'intensification des fréquences des vols entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande, comme mentionné dans le Protocole d'entente (Auckland, 2 mai 2016) relatif aux services aériens entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande.

Éducation

Promouvoir les possibilités de développer les échanges linguistiques et pédagogiques francophones et anglophones, et des initiatives permettant à plus d'élèves d'étudier dans nos institutions respectives.

Sport

Explorer les possibilités d'accroître les contacts sportifs entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande et, en particulier, pour les athlètes et les équipes sportives, de se former dans nos infrastructures respectives.

Santé

Encourager une plus grande interaction entre nos services de santé respectifs et explorer les possibilités de renforcer la coopération, y compris par la collaboration et le partage d'informations sur la gestion des maladies à transmission vectorielle et les maladies non transmissibles.

Environnement et développement durable

Afin de promouvoir une plus grande coopération, intensifier la collaboration et l'échange d'informations dans des domaines d'intérêt mutuel, y compris dans l'utilisation et le développement des énergies renouvelables et des ressources naturelles.

Recherche et innovation

Promouvoir la coopération et la collaboration accrue entre nos institutions respectives, notamment dans les domaines de l'environnement et de la gestion de la ressource en eau, de l'agriculture, de l'aquaculture, de l'apiculture et des biotechnologies.

Mise en œuvre

Le Plan conjoint de coopération est un «document vivant» qui peut être modifié et mis à jour par décision mutuelle.

Un rapport annuel sera préparé pour permettre à nos gouvernements de suivre les progrès dans l'atteinte de nos objectifs communs.

Ce plan conjoint de coopération prend effet à la date de sa signature.

Signé à

Pour le Gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie


Président

le

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande


Ministre des Affaires étrangères

Traduction de courtoisie :

Yves LAFOY, Délégué pour la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande